

Le budget

Le gouvernement est absolument déterminé à fournir un système de protection équitable et soutenable à nos aînés. C'est aussi très important pour les femmes, car elles vivent plus longtemps et sont souvent parmi les plus pauvres de notre société. Donc, pour garantir la durabilité de nos programmes de revenu de retraite, nous consulterons, au cours de l'année, les personnes âgées et les Canadiens en général sur la nature des changements qui doivent être apportés. Cela s'inscrit dans notre politique de transparence.

Les regroupements de femmes ont grandement intérêt à participer à ces consultations, et je les invite à faire connaître leur point de vue. J'ai demandé à mon ministère de se pencher expressément sur cette question au cours de la prochaine année parce que nous devons tous participer le plus possible à la conception de ce programme.

Les femmes ont des enjeux très élevés dans les mesures du budget qui visent à remplacer la dépendance par l'autonomie. Le fonds d'investissement en ressources humaines est un aspect important de cet objectif. Il faudra, dans la conception du nouveau fonds et dans l'apport de changements au régime d'assurance-chômage, faire en sorte que l'on tienne pleinement compte des situations particulières de l'emploi des femmes, de leur formation, de la tendance de l'emploi, de leur revenu, de leurs responsabilités familiales et de leur expérience de la vie.

[Français]

Je suis aussi ravie que le ministre des Finances ait annoncé plusieurs mesures pour encourager les petites et moyennes entreprises.

Près de 40 p. 100 des PME canadiennes sont dirigées par des femmes et leur taux de succès après cinq ans d'opération est le double de celui des hommes. C'est une vérité.

Nous pouvons être très fiers de cette réussite. Toutefois, ce n'est pas un succès facile et sans embûches. Les femmes d'affaires subissent ce qu'on appelle le sexisme financier. Ce n'est pas moi qui le dit mais bien une nouvelle étude publiée il y a quelques jours par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Cette étude démontre que les femmes qui demandent un prêt d'entreprise aux institutions financières se font dire non 20 p. 100 plus souvent que les hommes. Je trouve cela honteux. Et si leur demande est acceptée, dans 95 p. 100 des cas, elles doivent payer un taux d'intérêt plus élevé pour leur prêt. Est-ce que vous trouvez cela juste? On ne trouve pas cela juste. Non. Tout cela, je le rappelle alors que les femmes sont très responsables et réussissent très bien en affaires.

Il ne faut donc pas s'étonner que Pierre Cléroux, vice-président de FCEI, estime que ces chiffres démontrent hors de tout doute que les institutions financières font de la discrimination contre les femmes entrepreneurs.

Je dis donc «chapeau» au ministre des Finances qui a déclaré dans son discours du Budget que je cite: «Notre gouvernement est déterminé à permettre aux petites entreprises d'avoir accès au financement dont elles ont besoin pour demeurer la source numéro un de création d'emplois au Canada.»

Et au nom de toutes les femmes entrepreneures j'ajouterais, le plus tôt sera le mieux.

[Traduction]

Je voudrais maintenant parler du principe de la saine gestion publique. Il ne fait aucun doute, dans mon esprit, que nous devons repenser le rôle de l'État dans l'économie pour l'adapter à nos disponibilités financières et aux priorités des Canadiens.

• (1540)

[Français]

L'année dernière, peu après notre élection, notre gouvernement a lancé une étude en profondeur de tous les programmes et agences sous sa responsabilité. Pendant l'examen des programmes, le gouvernement a analysé le rôle des trois organismes dédiés à l'égalité des femmes. Il s'agit de Condition féminine Canada, le Programme de promotion de la femme du ministère du Développement des ressources humaines et le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

[Traduction]

Au cours de cet examen, on a constaté que ces trois organismes favorisaient l'égalité des femmes et qu'ils faisaient tous, à divers degrés, de la recherche, des consultations et des communications. Tous trois travaillent aussi en étroite collaboration avec des regroupements de femmes.

Le gouvernement a conclu que le meilleur moyen d'accroître l'efficacité et l'efficience était de faire regrouper ses initiatives pour favoriser l'égalité des femmes à Condition féminine Canada. C'est pourquoi à compter du 1^{er} avril 1995, le programme de promotion de la femme du ministère du Développement des ressources humaines sera transféré à Condition féminine Canada. Le personnel local, régional et national qui est rattaché à ce programme, ainsi que les bureaux existants et les services offerts seront maintenus.

De même, le mandat du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme prendra fin le 1^{er} avril 1995. Cela va entraîner une rationalisation des ressources et des coûts, éliminer les doublons et toutes les nominations par décret.

Les fonctions de recherche, de consultation et d'information publique du CCCSF seront intégrées aux opérations générales de Condition féminine Canada.

On donnera au CCCSF le temps et les moyens de mettre fin à ses opérations. Une fois que tout sera intégré à Condition féminine Canada, nous espérons pouvoir absorber une partie du personnel du conseil consultatif.

[Français]

Le gouvernement canadien a un engagement ferme envers l'égalité des femmes. C'est précisément cet engagement qui a motivé nos décisions. Cette consolidation va permettre au gouvernement de faire avancer la cause de l'égalité des femmes en partenariat avec les groupes de femmes, avec les provinces et les territoires, avec le secteur privé et les organismes bénévoles.

[Traduction]

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a joué un rôle essentiel pendant les années de formation du mouvement moderne des femmes canadiennes. Lors de sa création en 1973, à la suite du rapport Bird, le rapport de la commission royale, il comblait une importante lacune. Le mouvement des femmes au Canada était dans l'enfance. Les femmes n'avaient